

# MAIRIE DE CROISY SUR EURE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Le vendredi 08 novembre 2019

Le vendredi 08 novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le lundi 4 novembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT, maire.

**Présents :**

JM de MONICAULT, Luc BAUDRY, Marcel BOUCHER, Cyril GARREAU, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN, Marie-Annick LE BOURNAULT, et Jean François CARRIERE

**Pouvoirs :**

**Absents :** Julie TACCOEN, Ariane de LAVILLEON

Nombre de conseillers en poste :	10
Nombre de présents :	8
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre d'absents :	2
Nombre de votants :	8

✓ **Nomination d'une ou un secrétaire : Marie Annick Le Bournault**

**1. Approbation du compte rendu du 03 octobre 2019 : approbation à l'unanimité.**

**2. Gestion du personnel : remplacement de Julie Leroy démissionnaire**

Le maire donne les informations sur le déroulé des embauches en cours :

- a. **Liste des candidatures reçues :** 8 CV ont été reçus. 4 semblent intéressants et les candidats ont été convoqués le 31 octobre pour un entretien d'embauche. Seules 3 ont donné leur accord pour y participer.
- b. **Résultats des entretiens d'embauche réalisés le 31 octobre 2019 :** après entretiens, deux candidates sur les trois ont donné satisfactions de par leurs diplômes, leur parcours professionnel et leurs compétences :
  - La candidate n°1 est titulaire de la fonction publique niveau 2 et secrétaire de mairie de deux villages ruraux et d'un syndicat d'eau et assainissement. Elle a obtenu son bac STG communication et gestion des ressources humaines, puis a suivi une année de BTS assistante de gestion et obtenu le diplôme de secrétaire de mairie en 2016. Elle possède donc 3 bonnes années de pratique dans le poste. Il faut souligner l'excellente préparation de l'entretien et une prise de notes fournie destinée à compléter les fiches qu'elle avait préparées à ce propos.
    - Le niveau de ses prétentions financières est correct pour les 15 heures de travail par semaine souhaité. Il correspond quasiment à de celui de Julie Leroy.
    - Sa disponibilité : arrivée probable le 15 décembre.
  - La candidate n° 2 a fait un parcours atypique et n'est donc pas titulaire de la fonction publique. Elle est de formation chimiste (DUT) a travaillé chez GLAXO, puis comme comptable dans l'entreprise de son mari. Elle a eu de nombreuses formations en gestion de la qualité des produits. En 2019 elle quitte l'entreprise pour s'orienter vers le secrétariat de mairie. Elle passe alors le diplôme de secrétaire de maire au Cdg27 à Evreux et dans ce cadre, fait un stage à la mairie d'Ivry la Bataille, où elle parcourt l'ensemble des tâches administratives et comptables de gestion d'une mairie. L'expérience qu'elle a acquise est donc moindre que la candidate précédente.
    - Ses prétentions financières, sont correctes.
    - Disponibilité : au 1<sup>er</sup> décembre.
- c. **Conclusion :** Suite à concertation entre les trois responsables de l'embauche (Croisy, Vaux et le Syndicat de rivière), après avoir pris contact avec le service aide à l'embauche

du Cdg27, la décision consensuelle prise a été de faire l'embauche de la première candidate (Mme Mélanie Fé).

La deuxième candidate nous a annoncé qu'elle avait trouvé une embauche.

Le conseil après délibération, confirme à l'unanimité l'embauche de Mélanie FE, titulaire de la fonction publique, en tant que secrétaire de mairie de la commune de Croisy sur Eure, (agent administratif 2<sup>ème</sup> classe - échelon 2, indice brut 350). La durée hebdomadaire sera de 37 heures répartie entre les deux communes et le syndicat de Rivière. La durée de travail pour la mairie de Croisy sera de 15 h00. Le calcul du salaire se fera sur la base de 1 700 € brut pour 35 heures de travail. Un arrêté de mutation de la personne sera établi par le maire de Croisy en conséquence.

- d. **Appel à une intérimaire.** Mme Mélanie Fé ne sera disponible que le 15 décembre. Un relais avec Julie est donc nécessaire si c'est possible le 15 novembre. Cet intérimaire peut être issu des effectifs du service missions temporaires du Centre de Gestion de l'Eure. Ce service permet de palier à la vacance de secrétaire. Il nous faut donc prendre une délibération enclenchant le processus. :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

Décide

Sur quoi statuant,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**ÉMET A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg27,

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du Cdg27,

**AUTORISE A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, et éventuellement toute nouvelle convention émanant du CDG27

**VOTE A L'UNANIMITE** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises, à dispositions de personnel par le Cdg27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

- e. **Basculement le 4 novembre des horaires de travail en horaires d'hiver pour les agents techniques.**

Les durées de temps de travail ont été calées au mieux pour pallier au changement d'heure (été/hiver) avec des journées plus courtes, et la nécessité de travailler plus durant la période

Printemps- été Automne. L'organisation de la durée totale moyennée dans l'année est de 35 heures par semaines pour Gwendoline Veillard et de 17.5 heures pour Eric Lebrec En été les horaires sont de 38.5 h pour Gwendoline et 17.5 pour Eric Lebrec.

du 4 novembre 2019 à fin mars 2020				
Eric LEBREC				
	Lundi	8h-12h	13h00-16h	7h
	Mardi	8h-12h	13h00-16h	7h
	Mercredi	8h-11h30		3h30
	Jeudi			
	Vendredi		-	
	Total heures / semaine HIVER 2019/2020			17h30
Gwendoline VEILLARD				
	Lundi	8h-12h	13h00-16h	7h
	mardi	8h-12h	13h00-16h	7h
	Mercredi	8h-12h	13h00-16h	7h
	jeudi	8h-12h	13h00-16h	7h
	Vendredi	8h-11h30	-	3h30
	TOTAL heures / semaine HIVER (31h.30)			31h30

### 3. **Finances : recalage des comptes : vote de deux décisions modificatives :**

- a. Suite à l'accord de signature de la convention avec le Cdg27, permettant la mise à disposition d'une secrétaire temporaire, le maire propose une délibération de décision modificative (n°4) du budget, afin d'affecter la somme nécessaire au chapitre 65 pour le règlement du salaire de cette secrétaire au service des missions temporaires. En effet les frais relatifs à l'emploi d'un agent du centre de gestion sont à mandater au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante", compte 657358 "subventions de fonctionnement aux organismes publiques/autres groupements". Et non au chapitre 11 "Charge du personnel".

Suite à cette explication, le conseil, après délibération, vote à l'unanimité la décision modificative n°4 du budget comme suit :

- Virement du compte 615231 : - 2000 €
- Sur le compte 657358 : + 2000 €

- b. L'embauche de Gwendoline Veillard à temps plein en remplacement de Laetitia Baptista à 28h00 occasionne une hausse financière qui nécessite le vote d'une décision modificative (n°5) du budget pour permettre le paiement des salaires pour le mois de décembre 2019. A savoir :

Suite à cette explication, le conseil, après délibération, vote à l'unanimité la décision modificative n°5 du budget comme suit :

- Virement du compte 615232 : - 5000 €
- Sur le compte 6411 : + 5000 €

### 4. **Avancement des dossiers d'investissement**

- a. **Valorisation de la boucle B par l'intervention du CAUE :** Faisant partie du Conseil d'administration du CAUE, le maire a demandé de pouvoir bénéficier d'une aide pour

valoriser les aspects intéressants de l'environnement de notre boucle B (biodiversité entre autre) Nous avons donc eu la visite des spécialistes en la matière du CAUE qui ont considéré un intérêt certain de la flore et de la faune de notre fond de vallée. Les propositions faites sont :

- Faire l'inventaire des richesses de la flore et de la faune du parcours (arbres remarquables entre autres)
- Programmer deux animations de découverte dans l'année : l'une pour les enfants (classe de découverte avec les écoles), l'autre pour la population (adultes)
- Réaliser des panneaux explicatifs et éducatifs pour signaler les découvertes

Le conseil apprécie la démarche et donne son accord pour poursuivre l'accompagnement du projet avec le CAUE. La prochaine réunion aura lieu début décembre.

## **b. CR de la commission travaux du 21 octobre 2019**

**Les différents points abordés sont les suivants :**

### ✓ **Examen des dossiers des travaux d'aménagement du fond de vallée.**

Le dossier de demande de subvention de DETR et de fond de concours SNA est examiné avant envoi à la préfecture et à l'Agglo. Ces dossiers diffèrent peu de ceux qui ont fait l'objet des délibérations du dernier conseil :

- Objectif : inchangé
- Cout du projet inchangé : 22 492.59 €
- Subvention DETR : 8 997.03 € (40%)
- Subvention fond de concours SNA : 6 000€
- Détails des coûts présentés : inchangés
- Détails techniques :
  - Les accès aux 3 passerelles devront faire l'objet d'un choix :
    - Soit des pentes douces avec des rampes de terre engazonnées et soutenues par des pieux en acacias sur les côtés, permettant aux PMR de pouvoir accéder aux passerelles en autonomie complète. La longueur totale des 5 rampes d'accès aux 3 passerelles est de 75m d'où le prix important de ce poste. (8 400 €)
    - Soit des escaliers avec des hauteurs de marches de 13 cm et des largeurs de marches de 30 à 40 cm (à voir en fonction de la longueur de l'escalier possible) Marcel Boucher se propose de définir le croquis des escaliers les plus adaptés.
    - L'aspect technique peut différer de celui du dossier de demande de subvention. Le coût qui ne pourra pas être supérieur à celui annoncé sera un élément déterminant de ce choix. La solution escaliers devrait être moins couteuse. Ce point est à analyser, compte tenu que le parcours n'est pas en soi facile à prendre pour des personnes en fauteuil roulant.
  - Le tracé du chemin passant sur la parcelle B38 (permettant de faire la jonction avec le territoire de Saint Aquilin) possède un sol très mou : il faudra l'empierrier après décapage, et le couvrir d'une couche de tout venant. L'estimation de ce poste semble correcte suite à l'analyse de l'entreprise Cauchois, mais on peut s'attendre à une surprise. La commission décide de maintenir l'estimation et de revoir le prix en faisant des sondages au démarrage des travaux.
  - Les barrières fermant l'accès aux véhicules à moteur seront à définir. (Barrières métalliques idem celle des vieilles pâtures ou barrière bois constituée d'une simple poutre ?).
  -

- ✓ **Restauration du mur de la place de la mairie.** : la complexité du dossier est liée à la connaissance de la propriété du mur : avant toute action il faut connaître s'il est communal, privé, ou mitoyen ?

En fonction de la propriété du mur, différentes possibilités d'aides et subventions peuvent être obtenues deux solutions peuvent être suivies

- **solution 1** : Le maire propose de ne pas demander de subvention et de partager en deux les seuls frais de remise en état du faitage en petites tuiles comme l'avait approuvé le propriétaire mitoyen. Le coût estimé des travaux est de 4556.29 TTC,
  - soit un coût de 1 515.76 € pour la commune ; la commune récupère la TVA
  - et un coût de 2 278.14 € pour M Poulet avec à charge de la mairie de fournir les petites tuiles de pays.
- **solution 2** : entreprendre la demande de subventions dans le cadre de mon village mon amour, les aides sont 25 à 35% sur un devis de 6038.98 € HT (7246.77 € TTC) (exigences de travaux supplémentaires demandées par le département)  
Ce qui fera un coût, après partage des frais et des aides de :
  - 1 356.77 € pour la mairie (récupération de 1207.80€ de TVA).
  - 2 566.56 € pour M Poulet

Nota : Certains membres du conseil souhaitent, avant de prendre une décision, pouvoir connaître à qui appartient le mur. Ce point sera élucidé avant les travaux. Il fera l'objet d'une mention dans la convention établie avec les voisins spécifiant le mode de financement de chacun.

Le maire demande un avis au conseil : Doit-on engager une demande de subvention ? Ou réaliser les travaux sans. Compte tenu du faible écart de prix entre les deux solutions, et la facilité de réaliser le projet sans les exigences des bâtiments de France, le conseil après délibération vote à l'unanimité la solution sans subvention. Cette solution sera proposée pour accord à M et Mme Poulet qui nous ont proposé de financer la moitié de la dépense. Une convention sera établie intégrant le cahier des charges et le mode de paiement de chaque partie.

- ✓ **Evaluation d'un projet d'agrandissement de l'auvent de stockage du fuel (4m supplémentaires)**

L'achat des matériaux à acheter s'élève à 1 205 € TTC. La construction du bâtiment sera faite par le personnel communal avec l'aide et sous les directives de Marcel Boucher.

La commission donne son accord à cette extension.

Le maire propose au conseil municipal de confirmer ce projet. Le conseil après délibération, accepte le financement du projet.

- ✓ **Travaux voirie**

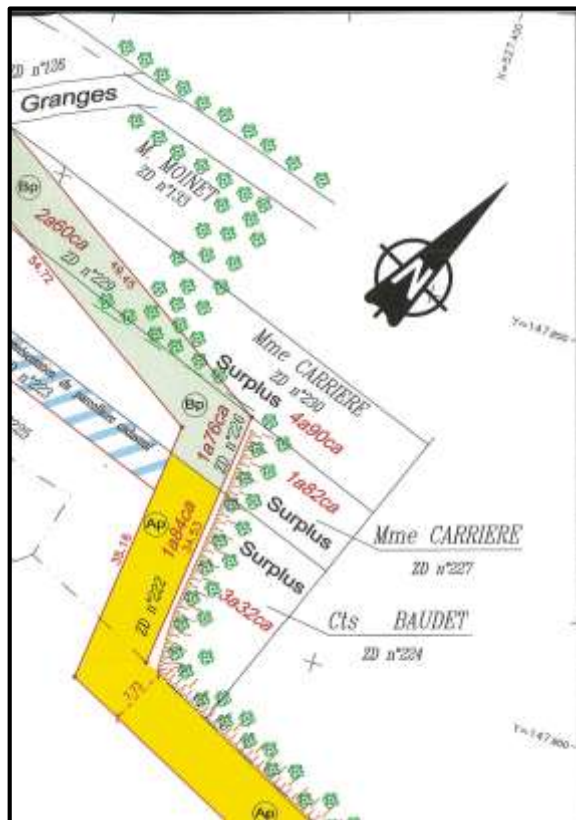
Les travaux de voirie pour 2019 vont se limiter au changement de panneaux de signalisation (HT Croisy principalement). La réfection de certaines portions de route vicinale sera décidée en bureau de voirie.

- ✓ **Travaux de réfection des parapets du pont** sur le bras Sagout (au moulin) : les travaux de sondage sont terminés. La programmation des travaux est prévue à l'été prochain. (2020)

- ✓ **Cimetière** : pose des 4 cavurnes dans 15 jours environ (date précise à confirmer)

## 5. Urbanisme

- a. **Vente d'une parcelle de terrain par l'indivision Moinet cadastrée N° ZD 133 de 580 m2 au prix de 580 € net vendeur.** Cette parcelle est intéressante par ce que limitrophe aux terrains de la commune et donc, pour permet la continuité du chemin des granges et rejoindre le chemin de Alouettes.



Le conseil, après délibération, vote à l'unanimité (en l'absence d'Hervé Moinet, propriétaire en indivision de la parcelle) le principe de faire cette acquisition (Parcelle ZD 133 d'une surface de 580 m2) pour un montant 580 € net vendeur. Le conseil prend la décision d'engager la suite de la transaction, rédiger une convention avec l'indivision afin d'engager la vente chez le notaire, et donner au maire la délégation de signature pour cette transaction.

- b. **PC 02719019F0001 maison Boursin** ; Remise en cause de la modification des cartes du PPRI ayant eu pour conséquence l'annulation du permis. Une réunion avec la DDTM s'est déroulée à la mairie le jeudi 30 octobre. La DDTM a admis ses erreurs et demandé des excuses à la mairie et au pétitionnaire. Les cartes vont être remises en conformité avec les originaux. Les vérifications des niveaux géographiques de la zone vont être réalisées par la DDTM à ses frais.  
Un courrier de la DDTM vient de nous être envoyé pour confirmer ces informations.
- c. **Bornage du chemin de la Boulaie Marion** : le maire attend, suite à sa relance, le planning de l'intervention....
- d. **Vente de la maison de M Berment** au 2, chemin de la cavée Marceau.
- e. **Contrat d'entretien du moulin** :

Les relations avec Madame la responsable du syndic de gestion du moulin deviennent de plus en plus difficiles. Suite à des interprétations des textes inclus dans les actes notariés de vente, deux points sont toujours voués à conflit :

- Le droit de passage, inscrit dans notre acte d'achat de la roue et des ouvrages contesté par la gérance, qui d'après les propriétaires du moulin ne peut s'appliquer que dans le cadre de l'entretien des ouvrages.
- La nature des interventions de réglage de la vitesse de rotation de la roue et le nettoyage des vannages qui doivent se réaliser suivant les demandes des habitants du moulin (fréquences des interventions entre autre). Cette roue est vouée à subir les caprices du débit de l'Eure et du bras Sagout très fluctuant, car le clapet automatique des vannages de Merey est défectueux et pour l'instant on ne peut rien y faire.

Les appels de Mme la présidente du syndic de la copropriété sur le portable du maire deviennent de plus en plus fréquents pour demander à M Lebrec d'intervenir sur les réglages et le nettoyage. La convention signée à la demande de l'ancien président du syndic indique un montant de 300 € par an qui ne correspond plus au nombre important d'interventions demandées.

Eric Lebrec est le seul à pouvoir aller régler les vannages. Ceux-ci sont accessibles par une échelle compte tenu de la difficulté de passer par la propriété du moulin. Eric Lebrec ne travaille qu'à mi-temps.

Il nous faut donc revoir le contrat et revenir sur les droits et obligations de chaque partie concernant l'entretien et le nettoyage, la manipulation des vannages et le réglage de la rotation de la roue. Le maire souhaite qu'une commission soit créée pour mettre fin aux mauvaises interprétations et aux exigences du syndic du moulin. Il demande d'établir un cahier des charges des interventions correspondant au juste prix du temps passé par le personnel de la mairie pour intervenir sur ces ouvrages et le négocier avec le syndic.

Les discussions s'enchaînent pour finalement prendre la délibération suivante :

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité :

1. de se désengager du contrat d'entretien des vannages, éventuellement le renégocier à des tarifs corrects,
2. de ne plus fleurir l'espace de la roue avec des suspentes et jardinières solutionnant le problème d'arrosage.
3. de réaliser le blocage de la roue durant l'hiver en démontant les pales baignant dans l'eau afin d'éviter leur pourrissement ;
4. enfin d'ouvrir les vannages durant toute la période de l'hiver et du printemps pour éviter leur encombrement. Le nettoyage des vannages revenant à la copropriété du moulin.

## 6. Fleurissement, aménagement végétal

Le maire a réuni Eric Lebrec, Gwendoline Veillard et Luc Baudry pour faire un point sur les modifications et la stratégie à apporter en 2020 dans le but de proposer des idées à mettre en œuvre à la commission fleurissement, puis au conseil. Les points retenus comme intéressants sont :

- **Elagage des arbres** et massifs trop développés après l'automne (ils ont tendance à s'ouvrir) ; certains se sont déjà rompus.
- **Jardin potager** : remplacement des planches de coffrage qui sont abimées
- **Changer de place les fraisiers et framboisiers.**
- **Le grugeoir** : le démonter, le rentrer à l'atelier pour le repeindre : en cours ;
- **Le pressoir** : le démonter, le rentrer à l'atelier, puis le restaurer.
- **La charrue** sur la place de la mairie peut être échangée de place avec le pressoir et le grugeoir.
- **La charrette du terrain de loisir** : la restaurer cet hiver. La replacer à un endroit plus ensoleillé en dehors de l'ombre des arbres que l'on aura élagués?
- **Le cimetière** : la charrette est en très mauvais état? Création d'un massif du même style coloré et volumineux comme ceux de la route de Ménilles Cette action sera sans doute reportée à 2020
- **Les entrées de pays** : revoir l'état des roues : si elles peuvent subsister, les laisser en place
- **Tables de piquenique** : nous en avons 4. Les emplacements de trois tables ont été choisis le long du parcours de la boucle B (les embases ont été coulées). Le conseil propose pour la dernière table

de la placer au Ht Croisy à côté du terrain de boules.

- **Pour l'arrosage des jardinières** et des suspentes du moulin : analyse des solutions à décider.
- **A l'angle du portail** de l'entrée d'Aurélié Chapelain, le choix des plantations proposé est un parterre de rosiers buissons avec deux arbustes type Cornus Variegata.
- **Le bateau à changer ?**
- **Des lavandes trop vieilles à remplacer (faire le tour du village)**

Je vous demande votre avis sur cette liste non exhaustive et pouvoir la compléter ou la modifier suivant vos idées. La commission fleurissement sera convoquée d'ici peu. Le conseil adopte à l'unanimité les propositions faites en séance.

#### 7. Informations des comités syndicales

- a. **SNA (Seine Normandie Agglomération) : Rapport d'activités 2018** : très bon rapport, succinct mais complet et lisible
- b. **SIEGE : rapport d'activités 2018**, également lisible et intéressant / au développement des énergies durables.
- c. **SIRE 2 : CR de la réunion du comité syndical du 04 novembre**
  - Sortie de l'Agglo Seine Eure du syndicat SIRE 2
  - Autorisation de lancement de la phase 3 du PPRE
  - Embauche de la nouvelle secrétaire et d'une intérimaire pour palier à l'arrivée de la nouvelle après le départ de Julie
  - Information sur le lancement de l'étude de gouvernance sur le bassin de l'Eure.

#### 8. Informations diverses :

- a. **Inauguration de la voie douce le 16 novembre 2019 à 15 h00. Rendez-vous à la mairie ; Nécessité de finaliser l'organisation → désignation d'un groupe de quelques personnes pour faire la liste des actions et les engager.**
- b. **Concours « Arc-Nucleart » du CEA** : notre dossier de restauration du lutrin n'a pas été retenu
- c. **Branchement fibre à la mairie convention signée le 28/10/2019** : le câble principal est passé dans tout le village ; va s'ensuivre la pose de celui du haut Croisy.
- d. **Commémoration du 11 novembre : dépôt de gerbe à Croisy à 10h 45**
- e. **Déjeuner des anciens le 7 décembre 2019**, proposition de menus à définir suivant proposition du moulin du Bechet .Les invitations seront envoyées la semaine prochaine.
- f. **Pose et décoration des sapins de Noël début Décembre : appel à quelques personnes pour aider à les poser. Prendre date.**

#### 9. Prochains rendez-vous :

**Le 04 novembre : Comité syndical du SIRE 2**

**Le 11 novembre : dépôt de gerbes à 10h45**

**Le 19 novembre à 14h00**, réunion intercommunale de programmation des travaux du SIEGE

**Le 20 novembre** : déplacement au salon des maires (Jacky et moi pour l'instant)

**Le 27 novembre** : Remise des prix des villes et villages fleuris à 18h00 au département

**Le 05 décembre** : Parlement des maires de la SNA

**Le 06 décembre 2019** : prochain conseil municipal

**Le samedi 07 décembre 2019 à 12h 00** : repas des anciens :

**Le vendredi 29 novembre** : pot de départ de Julie Leroy à 18h00 à la mairie de Vaux:

**Le vendredi 29 novembre après le pot de Julie** : Repas des conseillers

**Rappel sorties du Comité des fêtes :**

- **Pose des sapins et décorations début décembre,**
- **Atelier de pâtisserie et décoration le 15 décembre**
- **Jouons aux cartes le 24 Novembre**
- **Galette des rois et vœux du maire le 12 janvier 2020**

**Pour extrait conforme, le Maire**

**JM de MONICAULT**